

Andreas Weissen

Nouveau président de la CIPRA



ISSN 1016-9954

Commission
International
pour la
Protection
des Alpes

International
Alpenschutz-
Kommission

Commission
Internazionale
per la
Protezione
delle Alpi

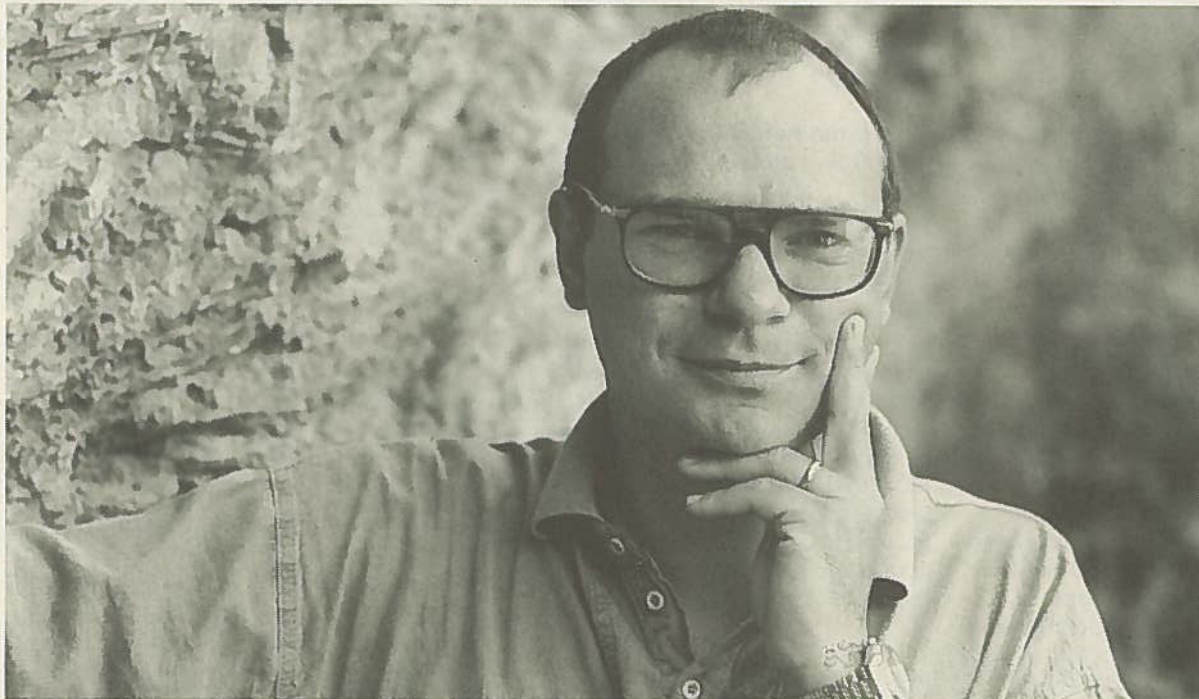
Mednarodna
komisija za
varstvo Alp

Heiligkreuz 52
FL-9490 Vaduz
Telefon 075 / 233 11 6
Telefax 075 / 233 11 7

No. 39
Novembre 1995

Edition
française

Allemagne
Autriche
France
Italie
Liechtenstein
Slovénie
Suisse



Andreas Weissen de Brigue/Valais a succédé à Josef Biedermann comme nouveau président de la CIPRA lors de la Conférence annuelle de fin septembre à Triesenberg/FL (photo: N. Loretan)

- La Convention alpine: peu de progrès**
Le protocole forêt de montagne «au sommet»
Le protocole transports «en dérouté»
Tourisme et protection du sol «prière d'attendre»
Le protocole énergie fait fausse route
Innsbruck postule pour le secrétariat de la Convention (p. 2)
- Le Comité international olympique met le cap sur l'environnement**
Samaranch proclame l'environnement «troisième dimension» du mouvement olympique (p. 4)
- Un code d'engagement pour les sports de montagne**
Les résultats d'un congrès à Courmayeur/Val d'Aoste (p. 5)
- La Slovénie interdit la circulation dans la nature**
Une ordonnance pour régler la circulation des véhicules à moteur et des vélos (p. 7)
- L'aménagement de Nassfeld bloqué pour l'instant**
La population s'oppose à la poursuite de l'aménagement du domaine skiable de Nassfeld en Carinthie (p. 7)
- Le parc national des Kalkalpen**
Une variante au rabais menace le consensus (p. 8)
- Lauvitel/parc national des Écrins**
La première réserve intégrale des Alpes françaises (p. 8)
- Le bois, une source d'énergie en vogue en Suisse**
Le SAB décerne un prix aux projets exploitant l'énergie du bois (p. 8)
- Le 3e forum alpin Économie & Environnement**
Sur la piste des énergies renouvelables (p. 9)
- Partenariat pour les Alpes**
Susciter la compréhension de l'extérieur pour les intérêts alpins (p. 11)
- Les Alpes – une région peu peuplée?**
60 ou 240 habitants par kilomètre carré (p. 12)

Le réunion du comité permanent de la Convention alpine

Le comité permanent de la Convention alpine a siégé pour la seconde fois à Bohinj/Slovénie du 25 au 27 juillet, sous la présidence slovène. Présentation des principaux résultats et décisions:

A ce jour, seuls quatre signataires ont déposé leurs instruments de ratification à Vienne (A, FL, D, SLO).

Forêt de montagne

Le texte du protocole forêt de montagne a été accepté avec quelques modifications mineures; il a été présenté à la Conférence alpine pour signature et ratification. La CIPRA salue le résultat de ces négociations et recommande de le signer.

Tourisme

Les retards s'accumulent pour le protocole tourisme, en raison d'une présentation tardive du nouveau texte et de lacunes importantes du contenu (harmonisation linguistique, décisions sans engagement). Le groupe de travail «tourisme» va donc se retrouver de nouveau en septembre. Les propositions d'amélioration présentées par la CIPRA sont pour l'instant ignorées.

Protection du sol

La France formule des réserves fondamentales contre le projet de protocole protection du sol, alors que d'autres pays le saluent (A, FL, I). Les consultations nationales s'achèvent le 30 septembre et leurs résultats seront discutés lors de la prochaine séance.

Transports

Au 30 juin, la Suisse avait terminé son mandat d'élaboration du protocole transports sans aboutir à un résultat. Le groupe de travail transports s'est dissous. On tentera de dépasser les blocages actuels à l'aide de discussions informelles réunissant notamment l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche. Cette dernière lancera les invitations.

Système d'observation des Alpes

Les préparatifs pour la création d'un système décentralisé d'observation des Alpes n'avancent pas d'un pouce. Pour que ça bouge un peu, il faut que les parties contractantes fixent un catalogue concret de mesures communes (attendu depuis longtemps) et garantissent financièrement sa réalisation. Pour cela, elles devraient s'orienter d'après les problèmes les plus urgents qui ressortent des protocoles déjà signés ou finalisés.

Il faut amorcer dès maintenant l'application des protocoles

La CIPRA a transmis par écrit au comité permanent une proposition demandant d'instituer sans délai des petits groupes d'experts selon les art. 6 e) et 8 (6) e) de la Convention alpine. Ces groupes engloberont des représentants des gouvernements, des ONG et de la recherche et devraient élaborer très rapidement un concept de mesures urgentes pour l'application des protocoles déjà signés.

Secrétariat permanent de la Convention alpine

La délégation autrichienne a présenté à Bohinj un dossier de candidature de la capitale du Tyrol Innsbruck pour le siège du secrétariat permanent de la Convention alpine. Alors que plusieurs délégations se sont clairement exprimées sur la nécessité d'un tel secrétariat, la délégation allemande a de nouveau formulé des réserves. La délégation autrichienne doit préparer un rapport présentant les objectifs, les tâches et les coûts d'un tel secrétariat permanent. Le comité permanent siègera probablement à nouveau au cours de la 44e semaine.

Josef Biedermann

Le protocole énergie fait fausse route

Le 21 juillet 1995 à Rome, le sous-groupe de travail «énergie» s'est réuni pour la première fois, sous la présidence italienne, soit presque quatre ans (!) après l'attribution de ce mandat à Salzbourg. Le protocole doit, selon l'art. 2 de la Convention alpine, imposer une production, distribution et utilisation de l'énergie ménageant l'environnement et encourageant des mesures d'économies d'énergie.

Le projet de texte présenté sous la présidence italienne renferme des lacunes importantes si l'on veut sérieusement respecter le mandat de la Convention alpine. La CIPRA a critiqué ces lacunes lors de la séance et a rejeté le projet sous cette forme. Pour quelques fonctionnaires des services de l'énergie et de l'économie qui doivent élaborer ce protocole, le document italien était déjà beaucoup trop restrictif. La majorité des délégations a par exemple refusé de traiter le problème d'un débit minimum suffisant au plan écologique pour les eaux de restitution des cours d'eau avec retenues ou captages. On cherche également en vain dans ce papier la renonciation générale aux centrales nucléaires et aux dépôts de déchets radioactifs.

Il est déraisonnable de séparer les protocoles énergie et régime des eaux

Au vu de l'étroite imbrication des domaines régime des eaux et énergie, il n'est pas raisonnable d'élaborer pour cela deux protocoles séparés de la Convention alpine qui vont probablement se contredire sur des questions importantes. La CIPRA a déjà formulé en 1992 une demande pour réunir ces deux domaines dans un seul protocole. Les fonctionnaires de l'énergie l'ont pourtant refusé; il appartient maintenant au comité permanent et à la conférence ministérielle de s'occuper de cette affaire. Vu le peu de travail investi jusqu'alors, il serait raisonnable de poursuivre en élargissant le mandat et la délégation.

Nouvelles du secrétariat de la CIPRA

Un bulletin pour les communes alpines

En juillet 1995, la CIPRA a publié un Bulletin des communes alpines - Les diverses voies d'une gestion économique durable. Ce numéro spécial du CIPRA-Info présente de nombreux projets et initiatives novateurs de tout l'espace alpin; il a été tiré à 21'000 exemplaires et envoyé aux 6'000 communes alpines. Cette action a reçu le soutien financier de la Aage V. Jensen Charity Foundation de Vaduz.

La banque du Liechtenstein sponsorise un stage

Michel Revaz, ingénieur forestier de Vernayaz/VS travaille comme stagiaire auprès du secrétariat CIPRA depuis juin 1995. Il travaille sur des «critères pour la durabilité des projets de développement dans les régions de montagne». C'est la Liechtensteinische Landesbank qui sponsorise son stage. La CIPRA remercie cette banque de son engagement et souhaite que cette forme d'encouragement direct pour une relève qualifiée continue à se développer.



Le président de l'ARGE ALP, Roberto Formigioni, remet à Josef Biedermann, ancien président de la CIPRA, la médaille d'or du prix de l'environnement de l'ARGE ALP (photo: Day Studio Agency, Milan)



Die Regierungschefs der Arbeitsgemeinschaft Alpenländer verleihen anlässlich ihrer 26. Konferenz den

UMWELTPREIS 1995 in Gold

an die CIPRA-International, Vaduz

in Anerkennung der von dort initiierten und begleiteten Alpenkonvention.

Begründung:

Die CIPRA hat mit ihrem Projekt in länderübergreifender Zusammenarbeit die angewandte Alpenforschung und die nachhaltige Entwicklung im Alpenraum unterstützt. Die CIPRA hat dazu beigetragen, das System Alpen und dessen Bewirtschaftung durch den Menschen besser zu verstehen. Dadurch sind grundlegende Voraussetzungen für die Ableitung von effektiven Maßnahmen für eine nachhaltige Nutzung und Entwicklung des Alpenraums geschaffen worden. Ein wesentliches Kennzeichen der Tätigkeit der CIPRA, der genaue, überblickende Aspekt - entspricht voll dem Geist der ARGE ALP. Mit dem Umweltpreis der ARGE ALP soll das Engagement der CIPRA-legenden Persönlichkeiten gewürdigt werden.

Mantua, 30. Juni 1995

Der Präsident der Arbeitsgemeinschaft Alpenländer

IL PRESIDENTE
DI ARGE ALP
ROBERTO FORMIGIONI

Roberto Formigioni

Le prix de l'environnement de l'ARGE ALP remis à la CIPRA

Comme brièvement annoncé dans notre dernier Info, la CIPRA a reçu le 30 juin à Mantoue la médaille d'or du prix de l'environnement de l'ARGE ALP qui était décerné pour la première fois. Les pays de l'ARGE ALP ont voulu ainsi rendre hommage au mérite de la CIPRA «pour son rôle d'initiateur et d'accompagnant de la Convention alpine». Il est amusant de relever qu'au sein de l'ARGE ALP, on retrouve les cantons suisses des Grisons, du Tessin et de Saint-Gall et que les cantons alpins suisses ont jusqu'alors en majorité refusé la Convention alpine. Le canton des Grisons s'est dans le passé particulièrement distingué en s'opposant résolument à la Convention alpine. S'il s'associe maintenant à la distinction remise à la CIPRA pour cette initiative, gageons qu'il s'agit là des premiers signes d'une attitude plus souple.

Concours Convention alpine

Dans le cadre de la campagne d'information pour la Convention alpine 1994, la CIPRA a organisé un concours qui a rencontré un vif succès et pas seulement en raison des prix attrayants. Nous aimerions présenter ici les lauréats et remercier cordialement les donateurs pour leurs prix:

1 semaine de séjour dans le centre Nature de la forêt d'Aletsch (CH) pour 2 personnes (donateur: Ligue suisse pour la protection de la nature LSPN): F. Walcher, A-8965 Pruggern;
1 semaine d'aventure dans le paysage de l'année 1995, le Lesachtal (A) (donateur: les Amis de la nature Autriche): Franz Koiner, A-1020 Vienne;

1 semaine de vacances dans le Robinson-Club Schlanitzen Alm (A) pour 2 personnes (donateur: TUI): Peter Giger, CH-9113 Degersheim;

2 x 1 semaine au choix: ÖAV-Ferienwiese Weissbach/Lofer ou cours de l'école d'escalade (donateur: club alpin autrichien ÖAV): Herbert Veicht, D-83052 Bruckmühl et Paola Moto, I-30175 Mestre (VE);

1 semaine de cours de ski au Nebelhorn (donateur: club alpin allemand DAV): Helga Mayer-Pföss, A-5413 Kuchl;

1 semaine de formation à l'escalade au Grossglockner (donateur: les Amis de la nature Autriche): Martin Reifinger, A-1030 Vienne;

1 abonnement annuel à la revue «Natur»: Sabine Wippermann, D-30419 Hannover;

5 abonnements annuels à la revue «Bergsteiger»: Werner Vogel, D-83661 Fall; Josef Oberhumer, A-4692 Niederthalheim; Cumün da Ftan, CH-7551 Ftan; Walter Ortmaier, A-5020 Salzburg; Ingrid Vorrabu, A-8605 Kapfenberg;

5 abonnements annuels à la revue «Berge»: M. Stegmaier, D-89160 Dornstadt; Manuela Mignez, FL-9487 Gampprin; Volker Simon, D-86159 Augsburg; Anna Wallner, A-3100 St. Pölten; Hans Oesch, CH-3616 Schwarzenegg.

Le CIO met le cap sur l'environnement

L'environnement devient la «troisième dimension» du mouvement olympique à côté du sport et de la culture. C'est par ce message que le président du Comité international olympique, Juan Antonio Samaranch, a ouvert le premier congrès mondial «Sport et environnement». Ce congrès organisé par le CIO et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) s'est déroulé du 12 au 15 juillet 1995 à Lausanne. Le CIO réagit ainsi aux sévères critiques formulées ces dernières années qui l'accusaient d'avoir fortement négligé la dimension environnementale dans les Jeux Olympiques. Le mouvement olympique, son président en premier, désire maintenant montrer la voie au niveau mondial en matière de sport et environnement. Le CIO va réaliser les points suivants:

- Le respect de l'environnement doit être ancré comme un principe fondamental dans la charte olympique.
- Le mouvement olympique doit s'engager de manière durable pour l'environnement, notamment dans les pays en développement.
- Le CIO va créer une commission environnement avant la fin 1995.
- Le CIO va collaborer activement avec le PNUE pour les questions d'environnement.
- Le CIO désire renforcer la collaboration avec les organisations non gou-

vernementales (ONG) actives dans le domaine de l'environnement.

- Lors de la mise au concours des Jeux Olympiques de 2004, les aspects environnementaux occuperont la première place.

L'environnement inclus dans l'attribution des droits de retransmission télévisés

Le Président du CIO Samaranch a déclaré à Ulf Tödter, Président de la CIPRA invité à Lausanne comme rapporteur pour le rôle des ONG, que lors des négociations à venir avec les stations de télévision américaines pour la prochaine attribution des droits de retransmission mondiaux des Jeux Olympiques, il s'engagerait pour que dans le contrat, une part d'émission soit réservée au thème «sport et environnement». Cet arrangement devrait aussi être inclus dans les contrats passés avec les instances nationales. Les vedettes sportives nationales et internationales pourront ainsi, avec les experts de l'environnement, contribuer de manière durable à un engagement accru du sport en faveur de l'environnement.

Proposition d'une fondation pour l'environnement

Lors du congrès, le CIO a été invité à créer une fondation pour l'environnement qui serait alimentée par une partie des recettes des droits télévisés. Le CIO pourrait ainsi soutenir dans le monde entier et plus particulièrement

dans les pays en développement, des projets qui allient équitablement sport et environnement. Samaranch désire mettre ce thème à l'ordre du jour de la commission environnement.

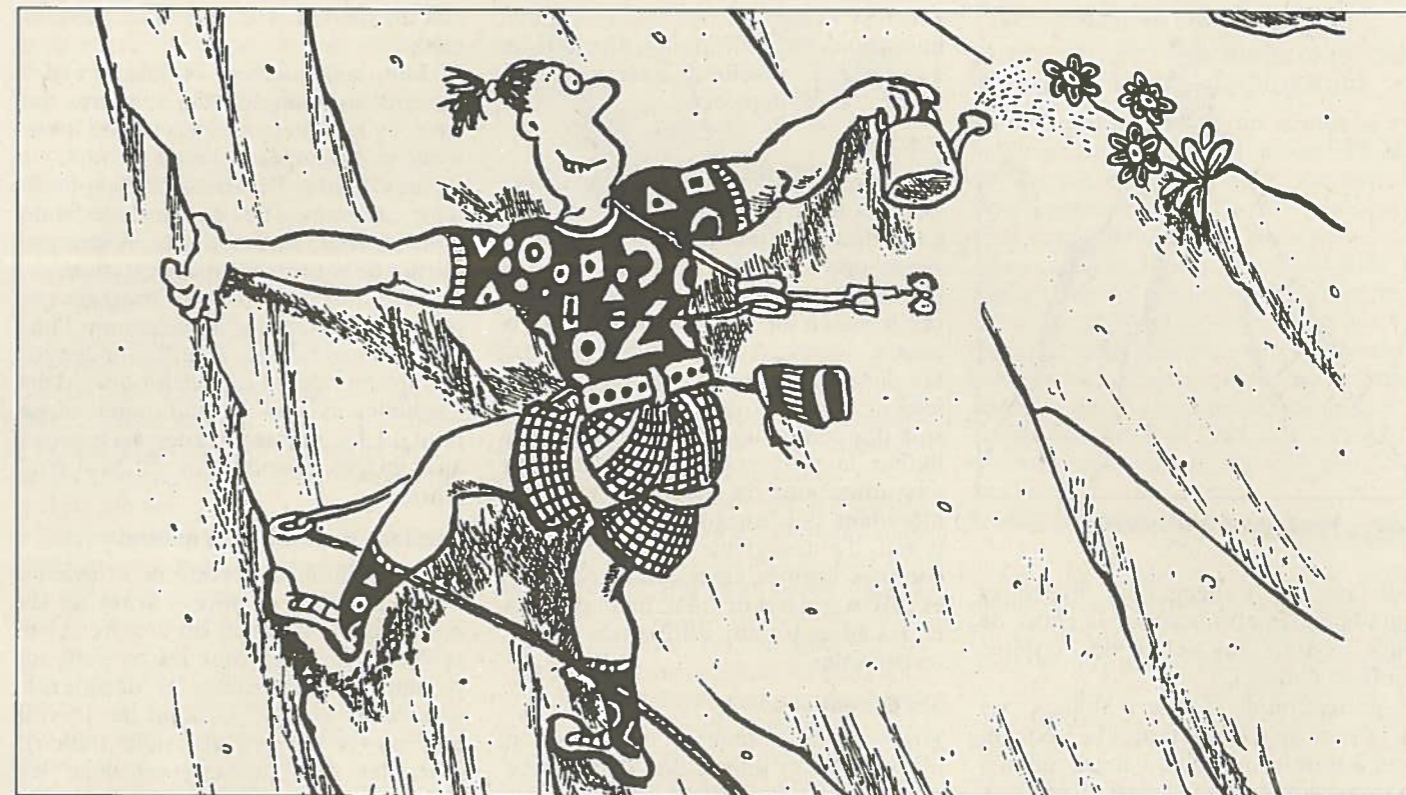
Présentation des premiers résultats d'un projet de la CIPRA

Dans sa contribution, Ulf Tödter a présenté les premiers résultats du projet CIPRA «Impacts des grandes manifestations de sports d'hiver sur l'environnement, l'espace et la société dans les Alpes». La principale conclusion est que dans les Alpes, on ne peut imaginer que des Jeux décentralisés, si l'on veut éviter des conséquences néfastes pour l'environnement. Par ailleurs les Jeux Olympiques exigent un accord au sein de la société et doivent apporter une amélioration de la situation actuelle à la région organisatrice dans le domaine sportif, mais aussi dans ceux de la culture, de l'économie et de l'environnement. Aucun de ces quatre domaines ne doit se retrouver lésé à l'avenir. Pour l'environnement, cela signifie que la situation environnementale est meilleure après les Jeux qu'avant. Sydney a des visées très ambitieuses pour les Jeux de l'an 2000, notamment dans les domaines de l'énergie, des déchets et des transports; ceci permettrait de poursuivre le changement de tendance accompli à Lillehammer pour passer de Jeux moins dommageables pour l'environnement à des Jeux écologiques.

Ulf Tödter



Le premier congrès mondial «Sport et Environnement, organisé par le CIO et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), s'est déroulé du 12 au 15 juillet 1995 à Lausanne. Le directeur de la CIPRA Ulf Tödter (à droite au pupitre) y a été invité comme orateur.



(Source: DAV Jugend Dezember 1992)

Italie: Les sports de montagne s'autoréglementent

Une rencontre internationale sur le thème «Haute Montagne – les intérêts en conflit» s'est déroulée du 30 juin au 1er juillet à Courmayeur/Val d'Aoste. La rencontre, organisée par la Fondation Courmayeur et par le Club Alpin Italien, se proposait d'élaborer un code d'autoréglementation pour les activités sportives ayant ce qu'on appelle un «faible impact sur l'environnement», mais qui, toutefois, – vu le nombre croissant de ceux qui les pratiquent – commencent à exercer des influences négatives d'une certaine ampleur sur le milieu alpin.

Avant été invités à rédiger ce Code le Club Alpin Académique et la CIPRA-Italie. Bien que s'agissant de la première collaboration entre ces deux associations, l'entente a été parfaite et a permis d'élaborer ce que l'on peut considérer un bon document à tous points de vues. Bien entendu, ont aussi collaboré à cette rédaction des experts dans les différentes disciplines concernées, qui ont volontiers accepté d'identifier les limites et les réglementations des activités sportives qu'ils pratiquent.

Cette rencontre a été également l'occasion pour présenter la récente publication de la CIPRA sur les sports alpins, qui sera bientôt disponible dans son édition italienne.

Il faut enfin rappeler que ce n'est pas la première fois qu'un code de ce type voit

le jour en Italie; un autre a été déjà établi pour la région du Karst et il a constitué un exemple utile pour l'élaboration du code actuel.

Fabio Balocco

Le document

Considérations générales

Par autoréglementation, l'on entend des règles énoncées par les mêmes personnes qui s'engagent à les respecter. Les règles ci-après sont proposées à deux groupes d'individus, pour qu'ils les respectent: les personnes qui pratiquent le sport et les associations qui l'encouragent et l'organisent.

Ces règles se basent sur un même et indissociable critère éthico-environnemental: la protection de l'écosystème alpin et le maintien de conditions conformes à la nature et à l'importance de l'activité.

Il faut que la présence des sportifs en haute montagne respecte toujours la culture et les traditions locales.

En outre, il ne faut pas adapter l'environnement de haute montagne aux exigences des sportifs, mais plutôt adapter ces dernières aux réalités environnementales de haute montagne.

Préambule commun à toutes les activités

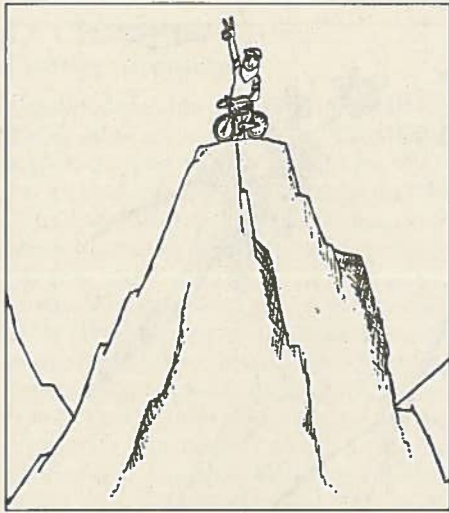
Les activités sportives auxquelles se réfère le code doivent toutes être considérées à faible impact sur l'environnement.

Les installations qui sont à l'origine de l'afflux excessif en haute montagne et

de la dégradation de l'environnement qui s'ensuit (routes, téléphériques, hôtels, refuges, voies ferrées et équipements des voies) ne sont pas généralement indispensables à la pratique de ces activités, mais sont souvent imputables à des intérêts étrangers au vrai esprit sportif. L'on demande un engagement commun, dans le cadre de leurs associations, à tous ceux qui pratiquent de telles activités, et l'on demande aux associations un engagement d'organisation, politique et administratif, afin que ces installations ne soient pas ultérieurement agrandies, mais soient par contre réduites, autant que faire se peut. Le même engagement est demandé pour que l'on limite à des cas d'urgence l'utilisation des véhicules à moteur (voitures, moto-cross, motoneige, hélicoptères).

Ces associations doivent par ailleurs s'opposer à la construction de nouveaux refuges, à l'agrandissement de ceux qui existent déjà, à leur transformations en hôtels et doivent s'efforcer de leur faire retrouver leur vocation initiale, qui est celle de l'accueil, essentiel en altitude.

Afin de lutter contre l'afflux excessif des sportifs, l'on demande aux associations de s'engager à développer la contribution de leurs membres, à ne pas favoriser la publication de guides essentiellement conçus à des fins commerciales et publicitaires, à encourager des initiatives de sensibilisation à l'environnement; l'on demande par ailleurs aux



(Source: Nebelspalter, No. 3, 1992)

individus de s'engager à diversifier leurs activités et à orienter le choix de leurs destinations selon des critères d'intérêt culturel.

La protection de la nature alpine exige de la part de tous ceux qui la fréquentent, à tous les niveaux, l'engagement à se servir des structures existantes d'une façon correcte et le moins possible; à utiliser de préférence les moyens publics pour s'approcher des destinations, à prendre l'habitude d'enlever scrupuleusement les déchets et toute trace du passage, à respecter avec une attitude responsable la nature (flore et faune) dans les différentes situations spécifiques de l'activité exercée, et par conséquent à acquérir un certain degré de connaissances sur le milieu naturel des zones visitées.

Vu la communauté des problèmes environnementaux, les associations actives dans tous les pays de la région alpine s'engagent au respect réciproque des codes d'autoréglementation en vigueur.

Règles particulières pour les différentes activités

Randonnées

Les associations s'engagent à contrôler l'ouverture des nouveaux sentiers et des réseaux de sentiers et à effectuer le balisage en utilisant des typologies à faible impact sur l'environnement. Les associations doivent définitivement s'opposer à l'installation de nouvelles voies ferrées et équipées et, quand cela est possible, faire en sorte que soient abandonnées celles qui existent, à l'exception des voies revêtant une importante valeur historique.

Les excursionnistes s'engagent à éviter d'emprunter des raccourcis sur des terrains non rocheux, pour réduire les effets de l'érosion des eaux et prévenir les dégradations du sol, ils s'engagent en outre à ne pas quitter les sentiers, à réduire les nuisances en parcourant des

zones protégées ou des biotopes d'une importance scientifique particulière et à évaluer la capacité de charge des milieux où ils se déplacent.

V.T.T.

Les règles ci-dessus sont également valables pour les utilisateurs du V.T.T., en attirant l'attention, en particulier, sur la nécessité de s'abstenir d'utiliser les moyens de remontée, ce qui réduirait le vélo à un simple outil pour la descente.

On demande d'autre part aux associations de suivre et de contrôler la diffusion des compétitions, en essayant d'en limiter la prolifération; l'on demande aux utilisateurs du V.T.T. de suivre, en attendant l'élaboration d'un code national d'autoréglementation, les bien connues normes américaines NORBA et IMBA qui ont déjà fait leurs preuves, en les adaptant aux différentes réalités territoriales.

Ski de randonnée

L'on poursuit l'objectif de limiter au maximum son impact sur l'environnement et, en particulier, ses effets négatifs sur la flore et la faune.

Il faut respecter la végétation sous toutes ses formes, en évitant notamment de faire du ski dans les bois en phase de reconstitution et dans les terrains reboisés, et en limitant les dégâts provoqués par les lames tranchantes des skis, surtout si la neige est insuffisante et poudreuse.

Il faut respecter la vie sauvage, particulièrement sensible en hiver, en raison des facteurs environnementaux extrême et pendant la saison des amours. Il faut éviter les bruits inutiles si l'on rencontre des animaux sauvages, ne pas les approcher ou les poursuivre, et en particulier lors de la période de reproduction des tétraonidés, une famille sérieusement menacée. Il faut s'abstenir de toute nuisance dans les endroits où ils procèdent à leurs rituels amoureux (zones de chant).

Dans les bois, il faut privilégier les chemins forestiers, quand ils existent, aussi bien pour monter que pour descendre.

Ski de randonnée lors des compétitions

Dans l'organisation des compétitions, les associations s'engagent à réduire le nombre de manifestations, ainsi que le nombre des participants. Sont également à éviter les zones présentant un équilibre environnemental fragile, surtout au-dessous de la limite de la végétation arborée.

Il faut par ailleurs s'abstenir de toute modification du milieu originaire en construisant des structures fixes de support à la compétition et il faut garantir, à la fin de la manifestation, la remise en

état du parcours et des zones avoisinantes.

Il faut réglementer l'utilisation des moyens mécaniques de support, qui sont à réserver exclusivement pour d'éventuelles opérations de secours.

Il faut éviter l'utilisation d'explosifs pour provoquer des avalanches. Faute d'un parcours alternatif sûr, il sera opportun de reporter la manifestation.

Il faut enfin élaborer une stratégie qui permette de réduire au minimum l'impact des spectateurs, en utilisant des zones appropriées et bien délimitées, dans lesquelles ils puissent stationner, et en limitant les nuisances dues au bruit et aux images (banderoles et haut-parleurs).

Escalade dans des sites naturels

Il faut limiter l'ouverture de nouveaux sites, en tenant compte – avant de les créer – de leur impact sur la flore et sur la faune et en suivant les conseils de personnes compétentes et désintéressées, ainsi que du Groupe de Travail créé par le CAI (Club Alpin Italien). Dans les sites qui existent déjà, les grimpeurs s'engagent au respect des éventuelles conventions en vigueur et à une attitude correcte pour ce qui concerne l'enlèvement des déchets, le bon entretien de la zone au niveau des rochers et des sentiers d'accès.

L'escalade sur des glaciers peut également avoir un impact sur l'environnement, puisqu'elle peut déranger la faune dans une période très délicate pour sa survie. Il est par conséquent indispensable que ceux qui la pratiquent suivent les indications des experts.

Alpinisme

L'autoréglementation dans le domaine de l'alpinisme concerne le maintien ou le rétablissement de conditions environnementales où le sport alpin serait absent (wilderness-solitude en milieu sauvage), surtout pour ce qui concerne l'emplacement des bivouacs fixes.

Les bivouacs situés près des fonds de vallées où près d'autres points d'appui tout au long des côtes ou près du sommet ne correspondent plus à leurs vocations initiales. Les associations doivent donc se conformer au critère originaire au moment de créer de nouveaux bivouacs ou de remettre en état ceux qui existent déjà, en éliminant graduellement ceux qui ne répondent pas à ce critère; elles doivent contrôler le bon fonctionnement des refuges non gardés, ainsi que des locaux qui servent de point d'appui en hiver presque exclusivement pour les alpinistes.

Pour ce qui concerne l'alpinisme proprement dit, toute autoréglementation doit se baser sur l'acceptation d'une priorité. Si, pour le grimpeur de

compétition, cette priorité consiste à atteindre une performance technico-athlétique qu'il obtient également en limitant le risque, pour l'alpiniste, elle consiste à trouver une solution aux problèmes d'escalade que la montagne lui présente et qu'il résoud en utilisant exclusivement les moyens de protection et de progression que la montagne lui offre. Les règles découlant de ce principe sont les suivantes:

la construction d'itinéraires artificiels d'escalade en perçant le rocher doit être limitée aux parois qui se prêtent déjà naturellement à l'escalade sportive, étant situées à proximité de points d'appui, tout en faisant partie de la crête alpine.

Il faut considérer de la même manière les itinéraires d'alpinisme pour lesquels un afflux temporaire excessif a demandé des interventions spéciales dans les bivouacs pour des raisons de sécurité. Il s'agit d'itinéraires qui – tout au moins pour le moment – ne permettent plus de véritables expériences d'alpinisme.

Dans d'autres endroits, l'ouverture de nouveaux itinéraires d'escalade doit être basée sur la structure naturelle de la montagne et sur le respect des itinéraires qui existent déjà. L'utilisation de moyens artificiels qui amènent à percer les rochers doit être bannie ou limitée à des cas très particuliers, quand ces moyens sont traditionnellement tolérés, à savoir quand ils permettent de franchir de courtes interruptions de la ligne de montée naturelle, et en cas de danger.

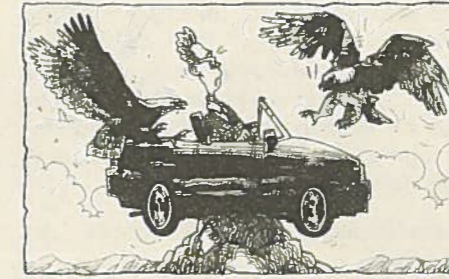
Quand on parcourt des itinéraires d'escalade en grimpe libre, il faut respecter ou remettre en état les protections qui étaient disposées par les premiers grimpeurs, ou bien celles qui ont été reconnues comme acceptables après plusieurs répétitions de ces grimpees.

Respect des règles

La présente autoréglementation engage directement tous ceux qui, en tant qu'individus ou associations les ont approuvées ou ont l'intention d'y adhérer après ratification de leurs organes compétents.

Les associations signataires auront soin de solliciter le contrôle de leur respect par leurs membres, par le biais de leurs publications, des écoles et de toute autre initiative utile.

D'éventuelles non-exécutions ou violations pourront être considérées comme contradiction avec l'esprit de l'association et, par conséquent, comme des violations des règles de l'association, qui pourra prévoir des sanctions disciplinaires.



La Slovénie interdit la circulation dans la nature

Le 1 avril 1995, la Slovénie a promulgué une ordonnance nationale exemplaire qui interdit la circulation des automobiles et des vélos dans le milieu naturel (feuille d'avis officielle de la République slovène, 16/95). La circulation et les courses d'automobiles et de vélos sont maintenant interdites en dehors des agglomérations et de toutes les routes, voies carrossables et chemins ruraux. L'arrêt et le parage dans le milieu naturel ne sont tolérés que sur une bande de 5 m en dehors de la chaussée, pour autant que cela ne contrevienne pas aux prescriptions relatives à la sécurité routière et que le propriétaire foncier n'y voie pas d'inconvénient.



Carton rouge pour la circulation des autos sur les routes forestières et dans les réserves naturelles

L'organisation de courses automobiles et l'emploi de ces dernières pour des courses d'essai, de vitesse ou publicitaires est interdit sur les routes forestières et gravelées en forêt; l'interdiction s'applique aussi aux routes à l'intérieur des réserves naturelles et forestières, dans les parcs naturels, régionaux et nationaux, dans les zones de protection des eaux, les forêts protectrices et les forêts avec une fonction particulière. Cette interdiction ne concerne toutefois pas les vélos.

La surveillance de l'application de cette ordonnance est l'affaire de la police, de fonctionnaires de surveillance et d'inspecteurs autorisés. Lors d'infraction et selon la gravité, les amendes sont échelonnées entre 10'000 SLT et au moins 500'000 SLT.

Le ministère de l'environnement à Ljubljana a édité pour information un dépliant en slovène, allemand, croate, italien, hongrois et anglais (tél. +386-61-176 53 82).

La population s'oppose à la poursuite de l'aménagement du domaine skiable de Nassfeld

La confrontation entre les tenants d'un aménagement total du domaine skiable de Nassfeld et la protection de la nature s'est aggravée à la fin de l'automne 1994 dans le Gailtal en Carinthie.

Alors que le lobby des transports à câble visait la poursuite des constructions sur le Rosskofel et aussi sur le Garnitzenalm, des réflexions raisonnables de planification régionale ont fait adopter un train dans la vallée pour l'accès des touristes ainsi que des améliorations qualitatives au vrai sens du terme.

L'adéquation du Rosskofel pour le ski soulève des doutes considérables, comme le révèle une expertise commandée par le club alpin autrichien.

En décembre 1994, le Kleine Zeitung Kärnten a organisé durant trois semaines un sondage de lecteurs en relation avec l'extension du domaine de Nassfeld. Les 5'600 réponses obtenues sont très claires:

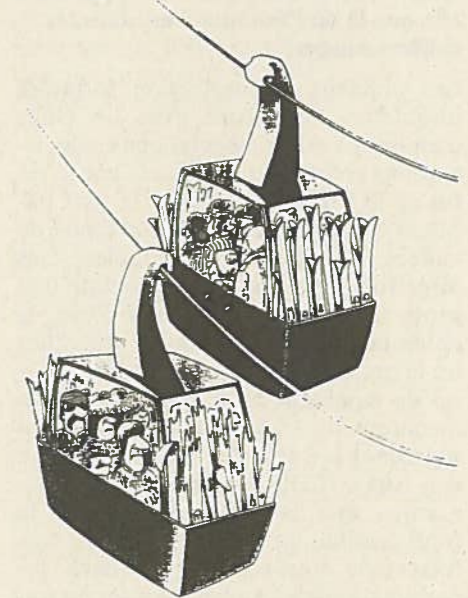
66,3% ont voté contre la poursuite des aménagements

31,3% étaient pour la poursuite des aménagements

2,4% préféraient un aménagement partiel.

Les initiateurs de l'aménagement de Nassfeld ont décidé fin janvier 1995 de suspendre leur projet pour les trois prochaines années, alors même que le gouvernement carinthien avait délivré une autorisation générale en décembre. La CIPRA espère, une fois les trois ans écoulés, que ce projet sera déjà dépassé pas des considérations plus raisonnables d'économie régionale.

(Source: Peter Hasslacher in: Alpenvereine n° 2/1995)



(Source: Nebelspalter No. 3 1992)

Parc national de Kalkalpen en Haute-Autriche

L'enfant est déjà dépecé dans le ventre de sa mère

En Haute-Autriche, on peine beaucoup pour mettre à disposition de la protection de la nature des surfaces économiquement intéressantes. C'est la conclusion des tiraillements qui accompagnent depuis des années la création du parc national des Kalkalpen (cf. CIPRA-Info n°s 29 et 34).

A l'origine, toutes les Kalkalpen de Haute-Autriche y compris les forêts avoisinantes entre Enns et Traun devaient former le parc national d'une superficie de 70'000 ha environ. Le parc englobait les Sengengebirge, les Reichraminger Hintergebirge, la partie haute-autrichienne des Haller Mauern, de Warscheneck et du Totes Gebirge, le plus grand massif karstique d'Autriche. Ensuite, on a opté pour une réalisation en quatre étapes. Depuis novembre 1994, le gouvernement provincial essaie de vendre une «variante de départ» sur 13'000 ha comme «succès visible». La conception d'aménagement provincial prévoit pourtant depuis des années d'inclure dans la première tranche de l'ordonnance «Engengebirge et Hintergebirge» 21'500 ha. De cette surface, le service forestier autrichien national (ÖBF) gère 18'000 ha et 3'000 ha appartiennent à l'église, à des privés, aux communes ou à la province. Le Reichraminger Hintergebirge représente le plus grand massif forestier au nord des Kalkalpen. Le bassin-versant de la rivière Bachraming constitue sur 170 km² le plus grand système fluvial encore intact du nord des Alpes.

La protection de la nature n'apparaît-elle que là où l'économie est dans les chiffres rouges?

Les objectifs de protection formulés jusqu'alors en accord avec les clubs d'alpinistes et les associations écologistes sont grandement menacés par le refus de l'ÖBF d'inclure dans le parc national 5'500 ha de forêts des fonds de vallées, apparemment rentables. Des directives autrefois claires comme une protection globale des cours d'eau, la délimitation selon des unités naturelles ou la protection d'associations forestières de montagne et de basse montagne menacent de rester sur le carreau. En regardant la carte des parcs nationaux des Alpes (CIPRA-Info n° 29), on remarque que la forêt, notamment la forêt feuillue de basse altitude est très fortement sous-représentée dans les parcs nationaux. Au lieu de viser un travail de pionnier dans le parc national

des Kalkalpen et de protéger sur une grande surface aussi des stations avec une forte productivité, il semble que l'on veuille répéter l'histoire de la création de presque tous les autres parcs nationaux en excluant les zones qui font le plus défaut.

La variante au rabais augmente la pression

Par ailleurs, un tel parc au rabais créerait d'autres problèmes: plus la surface est petite, plus la pression touristique devient forte et plus l'influence des surfaces exploitées aux environs (agriculture, chasse, etc...) augmente. Des conceptions achevées pour les transports et l'endiguement des voyageurs sont remises en question. Des régions qui forment une unité paysagère sont découpées, ce qui sabote p. ex. l'efficacité de mesures pour la gestion à grande échelle du gibier. Finalement la crédibilité de l'état se trouve engagée envers les autres propriétaires fonciers. A ce jour, le gouvernement autrichien a hésité à délier de sa définition étroitement économique l'obligation de production assignée à l'ÖBF. Au vu de la «multifonctionnalité» de la forêt dont on n'arrête pas de parler, il serait simplement logique de modifier le contrat de l'ÖBF en faveur de la nature. La République d'Autriche devrait pouvoir renoncer à 5'500 ha de forêts de production en faveur du plus grand projet de protection de forêts en Autriche.

(Sources: Hans Uhl, in: Alpenverein N° 2/1995 et Roswitha Schrutka, in: Nationalparke Österreichs, 1995)



(Source: Nebelspalter No. 28, Juillet 1988)



(Source: Elefanten Press, Karikaturon Homburg)

Première réserve intégrale dans la zone centrale d'un parc national en France

Grande première pour la France qui a implanté une réserve intégrale d'une superficie de 600 ha dans le parc national des Écrins. Elle s'appelle Lauvitel et se situe sur la commune de Bourg d'Oisans. Les objectifs sont l'observation de la dynamique naturelle des écosystèmes riches en flore et en faune et la comparaison de l'évolution avec d'autres vallées qui restent fréquentées. L'accès et toutes les activités de pacage sont interdits, sauf autorisation exceptionnelle préalable accordée par le conseil scientifique.

Source: (Alpirando, juillet/août 1995)

Le SAB décerne son prix à des projets exploitant l'énergie du bois

Le groupement suisse pour les régions de montagne SAB a décerné pour la première fois son prix, créé par les communes de Saanen, St Moritz et Zermatt, «pour des projets issus des régions de montagne qui sont innovateurs, exemplaires et orientés vers l'avenir». Les lauréats sont à parts égales quatre projets qui suivent des voies nouvelles pour l'approvisionnement énergétique:

- La chaufferie centrale d'Hérémence (Valais, chauffage à distance avec chaudière automatique à plaquettes)
- La centrale de chauffe de Meiringen (Berne, utilisation de bois, production combinée chaleur-force)
- Le chauffage au bois des Bayards (Neuchâtel, construction d'un chauffage à distance)
- Le réseau thermique Linthal (Glaris, centrale de chauffage à distance).

(Source: Wilfred Richter dans: Medien-Netzwerk Alpen n° 27/1995)

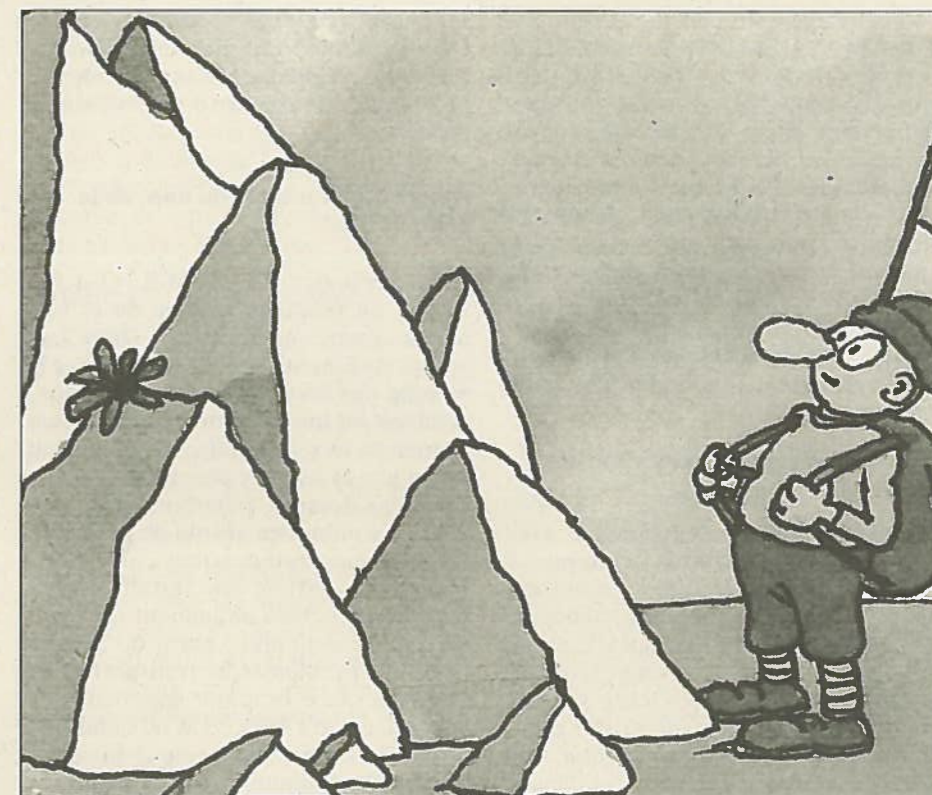
Résultats du 3^e forum alpin Environnement & économie 1995

«Économiser, économiser, économiser et encourager les énergies renouvelables» voici la devise. Le plus surprenant à côté des obstacles bien connus à l'utilisation des énergies renouvelables (mazout, gaz et charbon trop bon marché et prescriptions encourageant le gaspillage): les bonnes informations font défaut!

Quelque 50 participants issus de la politique, des milieux de l'énergie, des industries de production et de la protection de l'environnement se sont retrouvés au 3^e forum alpin 1995 organisé par la Siegsdorf Petrusquelle et la CIPRA-Allemagne. Ils ont débattu ensemble des possibilités d'économiser l'énergie et d'encourager les alternatives à l'approvisionnement énergétique actuel dans les Alpes.

«La diminution de la consommation énergétique globale actuelle doit se placer au centre de tous nos efforts» a souligné le Prof. Dr Wolfgang Seiler de l'Institut Fraunhofer pour la recherche environnementale atmosphérique de Garmisch-Partenkirchen, expert climatique et directeur de cette manifestation. Le gouvernement bavarois a pour objectif pour l'an 2000 de doubler la part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique globale de la Bavière pour atteindre 13%; c'est réalisable mais cela n'entraînera une réduction effective du CO₂ qu'en lien avec des économies ciblées.

Les contributions ont principalement insisté sur le fait que «ce n'est pas le savoir-faire technique qui fait défaut, mais la volonté pour une application pratique qui manque le plus souvent». Les orateurs ont notamment appelé les communes à fonctionner comme «centrale de commande» et à pousser vers un approvisionnement en énergie respectueux de l'environnement. Elles doivent s'efforcer de faire accepter l'énergie solaire et de la biomasse ainsi que les techniques de récupération de chaleur et les mesures d'économies; il faut pour cela établir une politique d'encouragement ciblé, montrer l'exemple dans les bâtiments publics, informer les utilisateurs, utiliser les matières premières régionales et verser des compensations qui couvrent les frais. Pour les entreprises, un approvisionnement énergétique respectueux de l'environnement ne constitue pas seulement un important facteur d'implantation et de coûts, mais aussi un instrument de crédibilité pour toute la politique environnementale de l'entreprise.



(Source: Nebelspalter Nr. 26, juin 1985)

Economiser et optimiser avant d'investir

«Petits pas mais grands effets», c'est la devise qu'a choisi Matthias Voigtmann (Energie-Agentur) dans son plaidoyer pour une utilisation complète du potentiel d'économie d'énergie avec des dépenses très faibles. L'évaluation et l'optimisation des installations existantes ainsi qu'une meilleure formation des utilisateurs sont souvent des solutions plus économiques que des nouveaux investissements spectaculaires. Un hôtel de la région de Berchtesgaden prévoyait par exemple de renouveler et d'assainir trois installations de chauffage pour un montant d'environ 150'000 DEM. En examinant cela, l'équipe de Voigtmann a constaté que le taux d'utilisation annuel d'une des installations n'était que de 5%. L'hôtel ne fonctionne maintenant plus qu'avec un seul chauffage et a pu ainsi économiser env. 50'000 DEM en frais d'investissements, plus 15'000 DEM d'économie annuelle probable en frais d'énergie. Avec leurs 23,3 millions annuels de nuitées, les Alpes bavaroises possèdent une marge d'action très importante. Voigtmann a critiqué le surdimensionnement fréquent des installations de chauffage, le manque de base de décision et les programmes d'encouragement trop peu nombreux respectivement trop confus. Par ailleurs, il souhaite une orientation plus marquée en faveur de l'environnement dans le secteur du chauffage, à l'image de ce que

réalise le «groupe spécialisé de Tegerns», un groupement de 80 monteurs en chauffage.

L'heure de l'énergie solaire a sonné

En Bavière, il y a d'un côté une consommation énergétique annuelle de 330 milliards de kWh et de l'autre une offre jusqu'alors à peine exploitée de 70'600 milliards kWh provenant des rayons solaires. Selon Stephan Sachs (Öco Sachs) et Peter Rubeck (directeur du projet «Alpen-Solar»), il est grand temps que les villes et les communes poussent à exploiter cette offre en courant solaire (photovoltaïque) et en chaleur solaire (préparation d'eau chaude). Une autrichienne (record de l'OCDE!) peut déjà exhiber une surface de panneaux solaires par habitant 10x plus importante que sa voisine allemande!

Le plus gros obstacle au photovoltaïque reste les frais d'investissements conditionnés par une production encore faible. Pour sortir de ce cercle vicieux, on peut imaginer des compensations couvrant les coûts pour l'injection d'un surplus de production dans le réseau. A Freising p. ex. en 1993, le détenteur d'une installation solaire recevait 2 DEM/kWh (max. 100 kWh). Ceci a renchéri le prix du courant de 0,1 Pfennig à Freising et les citoyens participent ainsi à l'introduction sur le marché du courant solaire. Entre-temps les remboursements pour les investissements sont déjà descendus entre 1,40 et 1,10 DEM, car le prix des installations a baissé.

L'objectif visé d'un prix du courant solaire à 0,20 DEM que la commission d'enquête du Parlement allemand tient pour vraisemblable «avec une introduction résolue sur le marché» se rapproche ainsi. Par ailleurs Sachs et Rubbeck saluent une prescription de montage relative à la préparation d'eau chaude solaire et propose une attraction touristique sur le lac de Chiem: des bateaux électriques propulsés à l'énergie solaire, comme il en existe déjà à Yverdon sur le lac de Neuchâtel, à l'instigation de la Ligue suisse pour la protection de la nature.

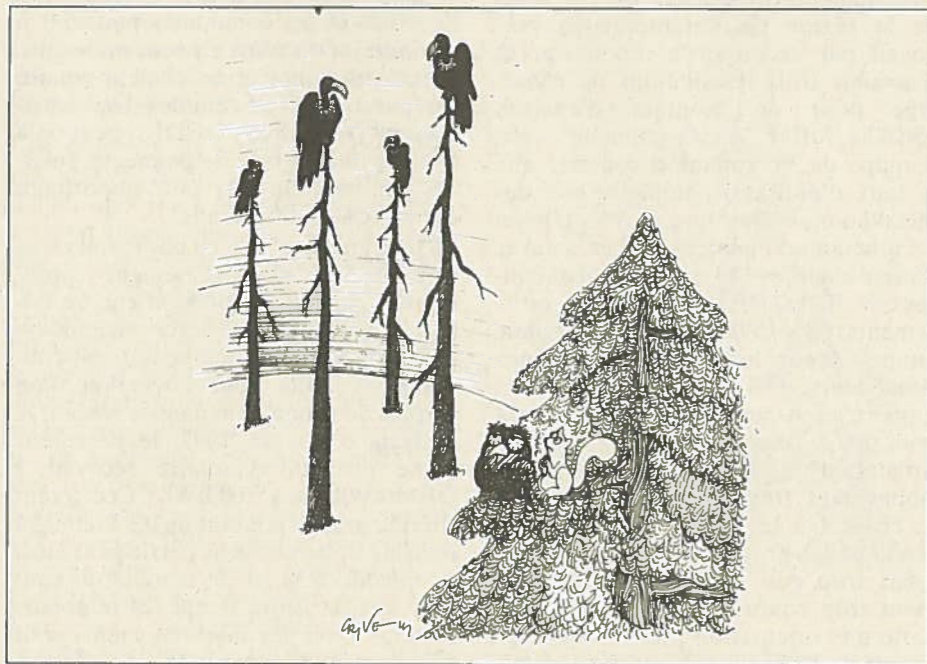
Carburant végétal et soleil pour les cabanes des Alpes

Les installations qui fonctionnent avec succès dans des situations extrêmes à presque 3000 m d'altitude montrent que de tels projets dans les vallées ne sont qu'une affaire de volonté. C'est ce qu'ont démontré Peter Weber (club alpin allemand DAV) et Georg Gruber (Autark 2000) en présentant des cabanes de clubs alpins dans le Stubaital (Tyrol), sur le Grossglockner et dans le massif du Zugspitz. A l'aide d'une installation de couplage chaleur-force (centrale à cogénération) dont le moteur tourne au carburant végétal, on arrive à économiser dans la majorité des cabanes plus d'un tiers de la consommation originelle de carburant. En outre on peut transformer jusqu'à 90% du carburant injecté en courant et en chaleur. Ces centrales à cogénération sont complétées par des installations photovoltaïques pour les périodes de moindre consommation. On évite ainsi de faire tourner les moteurs à des régimes trop faibles qui polluent alors plus et ne

sont pas rentables. Actuellement le DAV exploite 5 installations pilotes au carburant végétal dans ses cabanes et prévoit d'en construire 5 autres l'année prochaine.

Quand faut-il utiliser du bois, de la paille & Co.?

Erich Ortmaier (C.A.R.M.E.N.) a fait l'éloge du rendement élevé de la biomasse comme combustible. Deux facteurs empêchent encore la percée sur le marché des matières premières renouvelables: les investissements plus élevés comparés aux installations au mazout ou au gaz et les prix plus bas des «concurrents» fossiles (charbon, gaz, mazout). Le minimum absolu de puissance thermique devrait se situer entre 1 et 2 Mégawatts (MW); les installations à plaquettes de bois obtiennent un résultat relativement bon à partir de 100 kW déjà. Les problèmes de transport et de stockage place la limite supérieure de puissance entre 25 et 30 MW. Condition préalable fondamentale pour la rentabilité et la diminution de l'émission de CO₂: une utilisation à pleine charge de l'installation, ce qui se réalise surtout dans les entreprises industrielles et artisanales, ainsi qu'une combinaison entre production de courant et exploitation de chaleur. Les installations fonctionnant à la biomasse sont particulièrement attirantes pour les chauffages au niveau communal, mais aussi dans les industries et l'artisanat, les abattoirs et les fabriques de sucres et d'amidon. Finalement Ortmaier a présenté les programmes d'encouragement aux divers niveaux (état, Land, UE), à savoir JOULE, THERMIE, ALTENER.



(Source: Nebelspalter No. 34, août 1985)

La parole est d'argent, l'action est d'or

Ce n'est pas la force économique, mais le haut niveau d'information des citoyens et l'engagement personnel qui déterminent la mise en application de projets énergétiques respectueux de l'environnement dans une région. C'est le résultat déconcertant qu'a obtenu Waltraud Winkler-Rieder, experte autrichienne en énergie dans des projets à Kirchdorf/Krems et dans le Nördliches Waldviertel. Dans celui-ci, on a investi en l'espace de trois ans 86,7 millions ATS et les émissions de dioxyde de carbone ont chuté de 23%, celles de dioxyde de soufre de 25%. D'autres raisons encore militent en faveur de services conseils locaux et pour la réalisation de programmes énergétiques intégrés en collaboration avec les citoyens d'une commune. L'Autriche importe les deux tiers de son énergie et continue à tolérer des pertes énergétiques d'environ 50%. Jusqu'en l'an 2005, on pourrait économiser, rien qu'en Autriche, 52% sur l'éclairage et les ordinateurs et 44% sur la mobilité (par rapport à 1990).

De l'économie du gaspillage à celle des cycles fermés

Rudolf L. Schrieber (Pro Natur) entend par «économie en cycles fermés», un «développement régional orienté vers l'écologie, dans lequel nous ne retirons pas plus de matières premières de la Terre que ce qui y pousse et dans lequel nous ne lui faisons pas subir plus de nuisances que sa capacité de régénération». Il a critiqué les nombreux kilomètres parcourus par un produit avant qu'il parvienne au consommateur et réclamé une augmentation de la production régionale en liaison avec la consommation régionale. Bien souvent elle n'atteint que 5%, alors qu'elle devrait au moins couvrir 25 à 30%. Le caractère remarquable d'initiatives comme «Tiroler Wirtshauskultur» ou «Aus der Rhön - für die Rhön» ne réside pas seulement dans les solutions plus écologiques, mais aussi dans le fait que les offres sont de meilleure qualité, ce que le marché est prêt à honorer par des prix plus élevés. Il a finalement esquissé la vision d'un «holding des Alpes» qui serait constitué pour moitié d'une écologie SA et pour moitié d'une économie SA et de quelques autres petites entreprises d'intérêts divers. Toutes respectent cependant la règle de base du holding: réalisation de profit par une forte plus-value et par la sauvegarde du capital nature dans les Alpes.

La documentation du forum (68 p., 20.- DEM) s'obtient auprès de la CIPRA-Allemagne ou de la Siegdorfe Petrusquelle GmbH, Frau Daxenberger, Höpfingerweg 1a, D-83318 Siegsdorf.

Partenariat pour les Alpes

Congrès DNR du 17 au 19 novembre 1995 à Munich

Deutsche Naturschutzring (DNR) et la CIPRA s'engagent dans une action commune pour sensibiliser en Allemagne la population résidant en dehors des Alpes aux problèmes et intérêts particuliers de l'espace alpin et pour la motiver à contribuer activement à un développement des Alpes compatible avec les hommes et l'environnement. Des groupes de dialogue ou des communautés d'intérêts (p. ex. groupes paroissiaux, de jeunes, de seniors, mais aussi organisateurs de voyage et syndicats) devront débattre des désirs et des besoins des populations alpines ainsi que des exigences de la nature. Le DNR a mandaté la CIPRA pour élaborer un document qui présente, sur la base du principe du développement durable dans les Alpes, les exigences envers les divers acteurs dans les deux do-

maines prioritaires des transports et du tourisme; il en résulte des check-lists pour un comportement raisonnable et réalisable de tout un chacun et des principaux groupes d'intérêts. La CIPRA a envoyé ce document à 200 groupes d'intérêts dans les Alpes en les invitant au dialogue et en les priant de soutenir cette action en Allemagne.

Objectif: des soutiens concrets

Le DNR organise depuis ce printemps la communication des exigences aux groupes de dialogues en Allemagne. On essaie de réunir des contributions de soutien concrètes avec un grand nombre de partenaires, ce qui va du soutien médiatique jusqu'à l'encouragement concret de projets.

On attend, lors du congrès du 17 au 19 novembre 1995 à Munich, un nombre impressionnant de personnalités politiques nationales et étrangères, en plus des nombreux experts alpins, parmi lesquels figure Reinhold Messner. Ce sera

l'occasion de présenter au grand public les premiers résultats de cette action. La CIPRA souhaite que de telles actions se déroulent également dans les autres pays alpins, notamment dans ceux dont les Alpes n'occupent qu'une petite partie de la superficie. Le secrétariat de la CIPRA à Vaduz remet sur demande des copies de son document, en allemand, français et italien. Pour le programme et les invitations au congrès de Munich, prière de s'adresser au DNR, Postfach 20 04 25, D-53134 Bonn, fax (49)-228-35 90 96.

Interdiction du ski hélicoptéré dans le Tyrol du Sud

Le 6 septembre 1995, le Parlement du Tyrol du Sud a voté une loi réglementant le trafic aérien avec des engins à moteur pour la protection de l'environnement. Selon cette loi, le ski hélicoptéré est totalement interdit dans le Tyrol du Sud. Par ailleurs, l'atterrissage et le décollage des engins à moteur sont à l'avenir interdits dans les sites protégés; le survol n'est autorisé qu'à une hauteur minimum de 500 mètres. Tous les vols touristiques sont interdits l'après-midi et la nuit sur l'ensemble du territoire de la province. Ceci ne concerne bien sûr pas le transport de matériel, le sauvetage en montagne, la protection civile et l'armée.

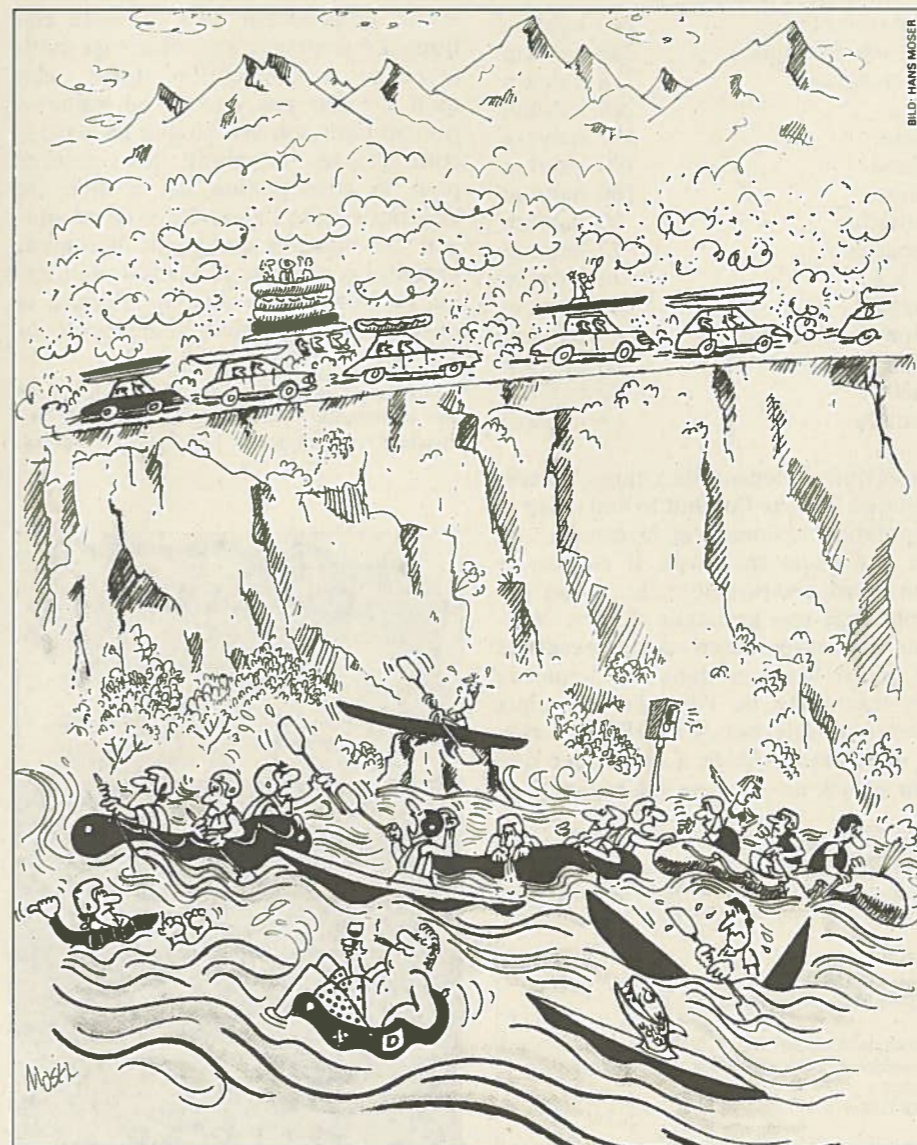
Les maires du Tyrol du Sud ont en outre reçu la faculté d'édicter des ordonnances interdisant l'atterrissage et le décollage sur l'ensemble du territoire communal, ce qui a déjà été appliqué en plusieurs endroits. La loi prévoit aussi la possibilité d'autorisations exceptionnelles à cette interdiction de vol qui seront octroyées par le maire concerné, lors de certaines manifestations. On espère que les maires feront un usage extrêmement économe de cette possibilité.

Ainsi le ski hélicoptéré, comme en Allemagne et de facto en Autriche, est maintenant interdit dans le Tyrol du Sud. Ceci pourrait donner une nouvelle impulsion pour l'inscription dans le protocole tourisme de la Convention alpine de l'interdiction générale du ski hélicoptéré dans l'ensemble des Alpes.

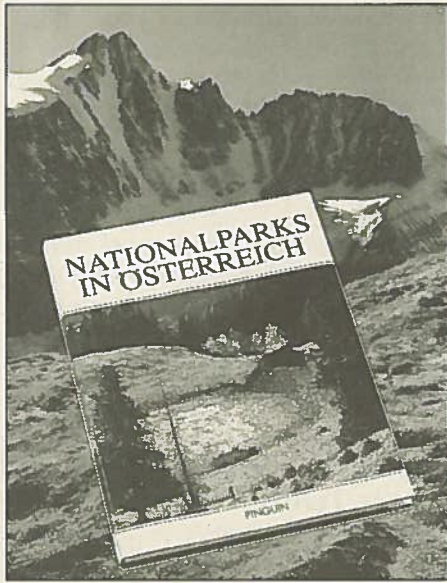
Helmuth Moroder

Dernière nouvelle:

Cette loi a été repoussée par le gouvernement italien. Motif principal: les initiatives économiques privées ne doivent pas être entravées. Tour commentaire est superflu.



(Source: Nebelspalter No. 26, juin 1986)



Nouvelles parutions

Les parcs nationaux d'Autriche (Nationalparks in Österreich)

Les parcs nationaux autrichiens constituent un exemple évident du lien entre le paysage naturel et le paysage humanisé fruit de l'occupation humaine pendant des siècles. Une équipe d'auteurs réunis sous la direction de Paul Heiselmayer et d'Herbert Reisigl a entrepris la présentation de tous les parcs nationaux existants (Hohe Tauern, Nockberge, Neusiedler See- Seewinkel) ou encore au stade de la planification (Salzburger Kalkhochalpen, Oberösterreichische Kalkalpen, Donau-Auen, Thayatal-Podyji). Le texte et les images illustrent l'histoire de leur création, leurs particularités géologiques et botaniques ainsi que la faune qui les habite. De précieuses informations pratiques sont également fournies aux visiteurs. Le livre qui contient 142 illustrations couleurs et 11 cartes est paru aux éditions Pinguin, 6021 Innsbruck, au prix de 398.- ATS



Les Alpes, une région peu peuplée?

11 millions de personnes habitent les 180'000 km² de l'espace alpin. Cela représente une densité moyenne de 60 habitants par kilomètre carré. En déduire que les Alpes sont une région peu peuplée, comme le fait la Commission européenne dans ces documents (p. ex. Alpes 2000), relève toutefois de l'erreur. L'espace occupé en permanence ne représente en fait qu'une fraction de la surface totale; au Tyrol, il s'agit de 14%, dans le Vorarlberg, de 25%. Si l'on admet pour l'ensemble des Alpes une moyenne de 25% pour l'espace occupé en permanence sur lequel se concentre toute la population, on obtient alors une densité de 240 habitants par kilomètre carré. Quelques données nationales à titre de comparaison:

Pays-Bas	392 hab/km ²
Japon	329 hab/km ²
Belgique	325 hab/km ²
Alpes (espace occupé en permanence)	240 hab/km ²
Grande-Bretagne	225 hab/km ²
Allemagne	218 hab/km ²
Inde	208 hab/km ²
Italie	187 hab/km ²
Suisse	160 hab/km ²
Chine	160 hab/km ²
Autriche	90 hab/km ²
Espagne	77 hab/km ²
Grèce	76 hab/km ²
Turquie	69 hab/km ²
Alpes (surface totale)	60 hab/km ²
USA	26 hab/km ²
Suède	20 hab/km ²
Canada	3 hab/km ²

La véritable densité de charge ne ressort que lorsque l'on fait le lien entre la population résidente et la capacité en lits par kilomètre carré. Il en résulte une densité saisonnière de pointe qui représente une grandeur clé pour évaluer les charges effectives et la nécessité de contre-mesures dans les domaines des transports, de l'énergie, des eaux usées et des déchets. La CIPRA persiste dans cette affaire à demander que l'on adopte un point de vue régional.

Ressources génétiques de l'agriculture dans les Alpes

Plus de 100 races d'animaux domestiques des Alpes sont menacées

La fondation Pro Specie Rara a récemment publié (en quatre langues) les résultats d'une enquête sur l'ensemble des Alpes relative au potentiel et aux menaces qui pèsent sur les ressources génétiques agricoles dans les Alpes (compte-rendu complet dans le CIPRA-Info n°35). On obtient ainsi pour la première fois un aperçu pour les Alpes des «réservoirs» génétiques de faune et de flore des diverses races et variétés qui existaient autrefois en bien plus grand nombre. Là aussi c'est un morceau de la diversité biologique qui disparaît sans même que nous ayons pu approximativement saisir sa valeur ni ses possibilités d'utilisation.

L'étude montre clairement l'urgence des mesures de conservation car les populations de nombreuses races animales se rapprochent déjà du seuil critique. Le protocole agriculture de montagne de la Convention alpine, bien qu'il ne soit pas encore en vigueur, prévoit dans son art. 10 que les parties contractantes adoptent des mesures pour la conservation de la diversité génétique dans l'agriculture de montagne. Ces mesures sont particulièrement urgentes p. ex. dans le nord-est de l'Italie, où l'on ne devrait pas attendre la mise en oeuvre du contenu des protocoles.

L'ouvrage en quatre langues de 544 pages peut être commandé pour CHF 48.- auprès de Pro Specie Rara, Engelgasse 12a, CH-9000 St-Gall.



Landwirtschaftliche Genressourcen der Alpen

Ressources génétiques agricoles des Alpes

Risorse genetiche agricole delle Alpi

Rastinski in živalski genetski resursi v Alpah

© Stiftung Pro Specie Rara, Postfach 11, 9000 St. Gallen

PRO SPECIE RARA

4

Pro Specie Rara
Rustica und Diversität, Uffl. Pro Specie Rara
c/o Pro Specie Rara, Engelgasse 12a, CH-9000 St. Gallen

Impressum

Informations de la CIPRA – parution 4 fois par an – rédaction: Ulf Tödter, Heiligkreuz 52, FL-9490 Vaduz, layout: Alexa Ospelt – reproduction souhaitée avec indication de la source – traductions: Philippe Poget – versions allemande, italienne, française – imprimé sur papier recyclé – tirage total: 11 000 exemplaires. Impression: Gutenberg AG, Schaar/FL – Rédaction achevée le 10 septembre 1995

Comités nationaux:

- CIPRA-Autriche, c/o Österreichische Gesellschaft für Natur- und Umweltschutz (ÖGNU), Alserstr. 21, A-1080 Wien
- CIPRA-Suisse, c/o Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN), Case postale, CH-4020 Bâle
- CIPRA-Allemagne, Adelgundenstrasse 18, D-80538 München
- CIPRA-France, c/o Centre International pour la Conservation de la Montagne CICM, Les Gandy, F-73670 Entremont-Le-Vieux
- CIPRA-Liechtenstein, c/o Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz (LGU), Heiligkreuz 52, FL-9490 Vaduz
- CIPRA-Italie, c/o Pro Natura Torino, Via Pastrengo 20, I-10128 Torino
- CIPRA-Slovénie, c/o Triglavski narodni park, Kidričeva 2, SLO-64260 Bled

Comité régional:

- CIPRA-Tyrol du Sud, c/o Dachverband für Natur- und Umweltschutz, Kornplatz 10, I-39100 Bozen